



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

# PROJETS PARTENARIAUX DISPOSITIFS ALTERNATIFS

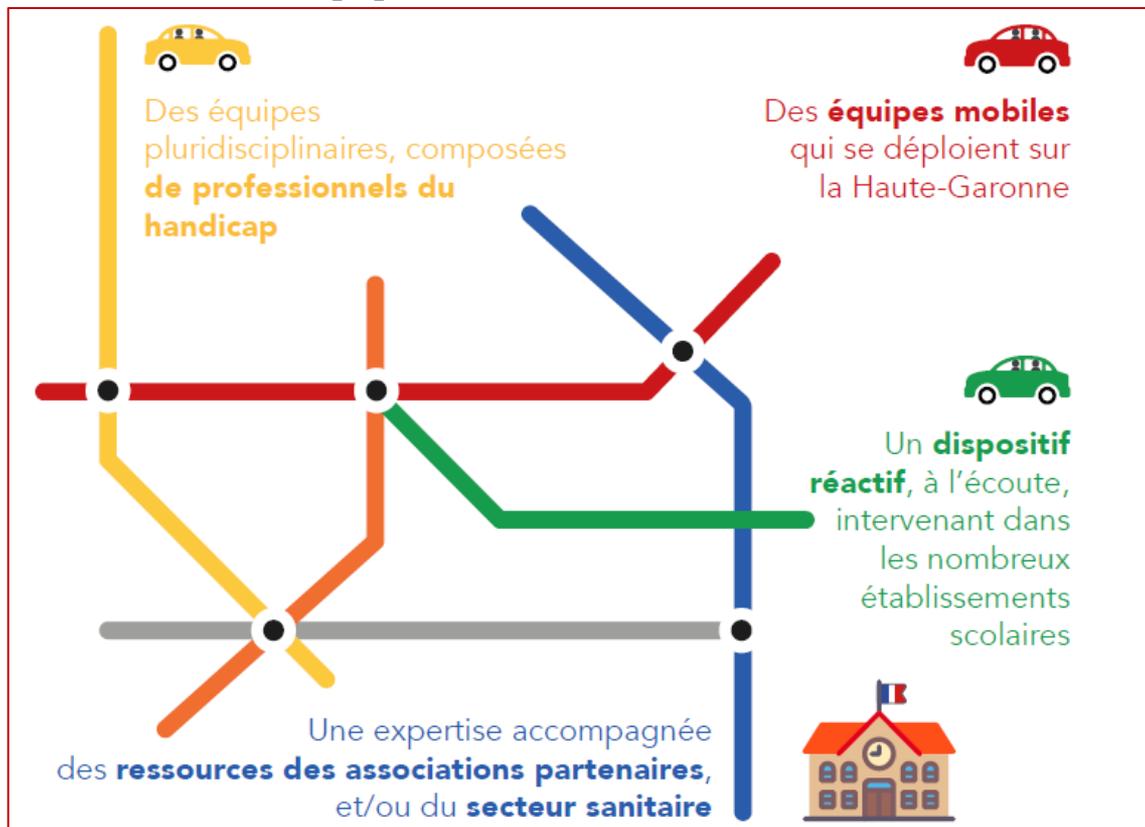
# Équipes Mobiles d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation

EMEAS



# Équipes Mobiles d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation

EMEAS



# Équipes Mobiles d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation

EMEAS

 <ul style="list-style-type: none"><li>• information, sensibilisation et prévention générales autour des situations de handicaps</li></ul>	<p><b>A LA DEMANDE DE L'INSPECTEUR ÉDUCATION NATIONALE 1<sup>er</sup> DEGRÉ, DU PRINCIPAL, DU PROVISEUR</b></p>
 <ul style="list-style-type: none"><li>• appuis et conseils techniques sur des difficultés d'accueil repérées au sein d'une classe</li></ul>	
 <ul style="list-style-type: none"><li>• aide à l'analyse de situations difficiles et préconisations</li></ul>	<p><b>A LA DEMANDE DU GROUPE DE SUIVI DES SITUATIONS COMPLEXES D'ÉLÈVES (GSSCE) DE L'E.N.</b></p>

Lien hypertexte vers la procédure de saisine du GSSCE : [ici](#).

# Équipe Mobile d'Accompagnement Médico-social - ITEP

EMAC 31

EMac31



Equipe Mobile d'Accompagnement Médico-social /  
ITEP Département 31

arseo  
action solidaire

A.S.E.I.  
Association pour le Suivi Éducatif et  
Informatif

ITEP CHATEAU SAGE

**en lien avec les partenaires sanitaires,  
l'Éducation nationale et le RAP 31.**

Le RAP 31 se trouve à la maison des adolescents. Il apporte appui et soutien aux professionnels de l'adolescence, la coordination de prises en charge de jeunes en situation complexe.

*À la demande de l'IEN ou du chef d'établissement pour l'information, la sensibilisation, la prévention, l'appui et le conseil technique sur des difficultés d'accueil au sein d'une classe.*

*- À la demande du Groupe de suivi des situations complexes pour l'aide à l'analyse des situations difficiles et les préconisations.*

## Quels champs d'intervention ?

L'équipe mobile intervient sur l'établissement d'accueil ou en dehors auprès du jeune et de sa famille.

Elle facilite l'accès à tout dispositif issu du réseau de partenaires et jugé pertinent dans le projet de soin du jeune (hébergement, lieu de vie...).

# Équipe Mobile d'Accompagnement Médico-social - ITEP

EMAC 31



## Procédure

Vous pouvez solliciter l'EMac31 via une [fiche de saisine](#),  
il vous suffira de suivre les instructions  
et de créer un compte au préalable.

Ce compte vous permettra de suivre l'avancée de vos demandes.

[Lien hypertexte vers le site EMAC 31](#)

Après réception de la demande d'intervention et la validation de la commission de l'équipe mobile (composée de représentants ARS-MDPH-CD31), un projet d'intervention est construit avec le jeune, ses parents et l'équipe ayant formulé la demande.

L'équipe mobile accompagne le jeune, sans se substituer à l'établissement de référence, dans un rôle de passeur. Elle dispose de 90 jours à compter de la signature du DIPeC pour réaliser cet accompagnement.

# Classe Relais Sainte Lucie, Module **ISIS**

**Dispositif** : C'est une unité éducative d'activités de jour (UEAJ).

**Public** : mineurs de 15 à 16 ans 1/2 sous main de justice ou hors mandat judiciaire. Il s'agit d'élèves entrés dans un processus de décrochage et en grande difficulté (absentéisme, déscolarisation, comportement, exclusion, refus d'investissement scolaire).

**Capacité** : 14 places

**Les élèves ayant une notification MDPH ne relèvent pas du dispositif Sainte Lucie.**

**Intervenants** : un responsable unité éducative (PJJ), un enseignant (EN), deux éducateurs (PJJ), deux professeurs techniques (PJJ), des agents de service civique, un assistant (EN), un psychologue.

**Objectifs** :

- élaborer un projet scolaire ou professionnel adapté ;
- remobiliser les élèves pour leur permettre de renouer avec l'école ;
- les réinsérer dans un parcours de formation générale ou professionnelle ;
- les accompagner vers un processus de resocialisation et de réinvestissement dans leurs apprentissages.

**Procédure** : Dossier de demande fait à la DAEPS, une commission tous les deux mois environ.

Le projet éducatif et pédagogique est élaboré conjointement par les partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et sanitaires. L'emploi du temps de l'élève est évolutif et adapté au cas par cas.

Plus d'informations : [ici](#).



## Accueil des jeunes en rupture et décrochage scolaires – TOULOUSE

**Dispositif** : C'est un lieu d'apaisement et de réflexion autour de l'orientation, de la posture d'élève, de remédiation ou d'acquisition du socle. Des activités sportives et culturelles sont également proposées.  
L'ARO collabore avec les établissements scolaires (ITEP, EPLE, établissements privés...)

**Public** : Jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Selon la période, 3 à 16 jeunes par module. Les jeunes doivent être obligatoirement présents 36h/semaine, restauration incluse. Pour les élèves relevant d'ITEP, la prise en charge est évolutive. **Capacité : 14 places**

**Intervenants** : 2 enseignants (un à profil littéraire et un à profil scientifique) sous contrat avec EN, 1 éducateur spécialisé *Apprentis d'Auteuil* + intervenants différents + 1 directrice + 1 assistant

**Fonctionnement** :

- 2/3 environ est réservé au travail scolaire ;
- 1/3 est réservé aux activités pédagogiques et éducatives, à des projets pluridisciplinaires et au projet personnel de l'élève.

**Procédure** : Demande émanant du collège d'un dossier d'admission à faire une semaine avant la session. (voir calendrier)

Plus d'informations : [ici](#).

**Dispositif** : « **Dispositif au bénéfice de la réussite éducative** »

(fusion des Parcours Alternatif Scolaire et du Dispositif de Prévention du Décrochage Scolaire, septembre 2020)

**Public** : 12 élèves maximum, entrées et sorties permanentes dans le dispositif.

**Intervenants** : coordinatrice PJJ, enseignant spécialisé, AED, volontaires service civique, partenaires des associations culturelles et sportives et collectivité territoriale.

**Objectifs** : Favoriser l'acquisition de la posture d'élève et entrer dans un parcours de réussite.

**Modalités** : - Bilan des acquis scolaires et compétences du socle.

- Observations préalables en classe et entretiens avec l'élève et sa famille.

- Activités scolaires et entretiens éducatifs au sein du collège d'origine.

et/ou - Temps d'accueil en collectif (6 maximum) sur le collège Fermat le matin

- Temps d'activités éducatives en collectif (6 maximum) 3 après-midis par semaine sur le collège Fermat

L'emploi du temps est coconstruit avec l'établissement d'origine pour être le plus adapté possible aux besoins de l'élève.

**Procédure** : à la demande du chef d'établissement auprès de Mme Mailho ou M. Frances au 06 14 23 06 30.